

les agents d'information. Par leur moyen, le gouvernement se renseignait sur les ressources du pays, sur la possibilité d'y introduire un trafic, d'y créer des établissements.

“ Partout les missionnaires se faisaient les éclaireurs du commerce, lui frayaient des voies nouvelles, précédaient nos marchands, nos consuls et servaient d'avant-garde à la France. ”

En matière de commerce, poursuit M. Vandal, l'Orient rendait à la France tous les services d'un empire colonial, sans en présenter les inconvénients. Il assurait un débouché aux produits français et fournissait un marché sur lequel on s'approvisionnait à bon compte des articles nécessaires à la consommation européenne.

Les droits de la France en Orient ont constitué d'abord un monopole, et plus tard un privilège.

L'influence française était d'autant plus considérable qu'elle reposait ainsi sur une triple base, religieuse, politique, et commerciale.

LE CLERGE FRANCAIS REFUGIE EN ANGLETERRE.

On a souvent avec vérité, mais trop souvent avec passion, jugé sévèrement l'émigration en général. Il est sensible que l'émigration du clergé, en particulier, tint aussi à des causes particulières. Confondu, malgré l'éclat de ses solides vertus, de sa science et de son zèle ; confondu dans un commun discrédit avec des abbés mondains ou des prélats de cour, et sans qu'un instant on se souvint non plus que c'était lui qui, après la convocation des Etats généraux, avait déterminé la réunion au Tiers, l'ordre tout entier du clergé se trouva, comme dès le début de la Révolution, suspecté et menacé dans son existence et dans sa conscience. On ne se contenta pas de le dépouiller de ses biens ; on le mit bientôt, au même titre que la royauté, dont il était réputé le plus ferme support, au banc de l'opinion ; enfin, ne pouvant l'asservir, et en attendant qu'on en vint au culte de la déesse Raison, pour passer ensuite aux fêtes de l'Être-Suprême ou à des initiations telles que celles de dom Gerle ou des théophilanthropes, on entreprit de lui substituer un clergé dit national.

Comment fut politiquement et administrativement insituée la nouvelle Eglise, c'est ce que personne n'ignore. Ce que l'on sait moins, c'est la manière assez surprenante dont M. de Talleyrand parvint à faire la consécration du nouveau clergé. Cet épisode est réellement curieux, et sans doute l'ancien évêque d'Autun n'aura pas manqué de le raconter dans ces Mémoires, probablement plus piquants qu'édifiants, dont la divulgation toujours promise est sans cesse ajournée et que l'on garde soigneusement sous cent clefs, *servata ajournæ clavibus* (1).

(1) Les papiers de M. de Talleyrand ayant été remis à M. de Baccourt, celui-ci en faisait à son tour MM. Châteaïn et Aufral dépositaires, mais sous la condition expresse qu'aucune publication tirée de ces documents ne pourrait paraître en aucun cas, avant 1888. M. de Baccourt ajoutait ainsi un terme de vingt ans à celui de trente fixé par le prince de Talleyrand,